

RESTRUCTURATION DE L'HOTEL DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

CONTROLE TECHNIQUE

MARCHE N°06006U

AVENANT N°2

Entre les soussignés MONSIEUR VINCENT FELTESSE, Président de la Communauté urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° du Conseil de Communauté en date du et faisant élection de domicile au siège de la Communauté urbaine de Bordeaux – Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux Cedex.

d'une part,

Et M. BONDAZ Christian, agissant en qualité de chef de service contrôle technique, au nom et pour le compte de la SA BUREAU VERITAS domicilié Parc d'activités Actipolis, Avenue Ferdinand de Lesseps 33612 Canejan Cedex n° d'immatriculation SIRET 775 690 621 03785, n° d'inscription au registre du commerce : Nanterre B 775 690 621, code APE 7120B.

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1 : Objet de l'avenant

Par marché n° 06006U, la société nommée ci-dessus s'est vu confier par la Communauté urbaine de Bordeaux le contrôle technique de la restructuration de l'Hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

L'ensemble des prestations chiffrées à l'article 2 de l'acte d'engagement représente un prix global et forfaitaire égal à : **268 200,00 € HT.**

bc

Par avenant n° 1, le BUREAU VERITAS s'est vu confier la vérification technique relative aux travaux de déconstruction qui se situaient entre le niveau R-2 et le niveau 0 de la future entrée. Cette mission de contrôle technique ne faisait pas partie du marché initial.

Le montant de l'avenant n° 1 s'élève à **4 800,00 € HT**.

Le montant du marché, avenant n° 1 inclus, s'élève à **273 000,00 € HT**.

Le présent avenant a pour objet la vérification initiale des installations électriques de l'Hôtel de la CUB partie TOUR et partie SOCLE.

Il s'avère indispensable de confier au Bureau VERITAS, la vérification initiale des installations électriques afin de valider la conformité d'usage des installations nouvellement configurées ou reconfigurées.

Cette vérification est nécessaire à la production par Bureau VERITAS du rapport final de sa mission qui sera présenté à la commission de sécurité de fin de travaux. En outre cette vérification initiale est nécessaire en qualité de données d'entrée de la mission du bureau de contrôle APAVE assurant les contrôles périodiques de même objet pour le même ouvrage.

Cette mission spécifique ne faisait pas partie des missions de base ni des missions complémentaires, ni des prestations visées par l'avenant n° 1. Elle doit être intégrée au marché afin de clôturer cette opération et assurer une issue favorable à la commission de sécurité de fin de travaux.

Article 2 : Détail des modifications techniques objet de l'avenant

L'avenant complète le CCTP du marché initial par ajout de la mission « vérification initiale des installations électriques.

La décomposition du prix global et forfaitaire est modifiée en conséquence et annexée au présent avenant.

Article 3 : Incidences financières

Le montant du présent avenant n° 2 s'élève à **16 686,00€ HT**.

Le montant du marché initial s'élève à : **268 200,00 € HT**.

Le montant du marché après avenant n° 1 s'élève à **273 000,00 € HT** soit un pourcentage d'augmentation de 1,79% par rapport au montant initial du marché.

Le montant du marché après avenant n° 2 s'élève à **289 686,00 € HT** soit un pourcentage d'augmentation de 6,12 %.

L'augmentation globale sur le montant du marché initial s'élève à **+ 8,01%**.

Article 4 : Autres clauses du marché

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Article 5 : Pièces constitutives de l'avenant :

- le présent avenant
- la DPGF modifiée

Article 6 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa notification.

Pour la société

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux
P/Le Président,
Par délégation,

C. BONDATZ



 BUREAU VERITAS
Parc d'activité Actipolis
Avenue Ferdinand Lesseps
CANEJAN
33612 CESTAS CEDEX
Tél. 06.67.06.24.00 - Fax 06.67.06.24.01

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

Objet du marché : RESTRUCTURATION DE L'HOTEL DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX - CONTROLE TECHNIQUE

Missions	Phase de mission												Missions par phases Total HT	Temps prévisionnel	Prix	Total HT			
	Conception Avis Diagnostic A.P.S			Exécution APD DCE			Travaux Contrôle des travaux Documents d'exécution			Réception DOE Rapport final							Parfait achèvement Avis sur les levées de réserve		
	Temps prévisionnel	Prix	Total HT	Temps prévisionnel	Prix	Total HT	Temps prévisionnel	Prix	Total HT	Temps prévisionnel	Prix	Total HT					Temps prévisionnel	Prix	Total HT
Mission de base																			
L	67	85	5 605	47	83	3 901	131	87	11 367	50	83	4 150	2	83	166	25 309			
S	101	85	8 585	168	83	15 604	825	87	43 875	565	83	48 805	2	83	166	118 025			
	168	85	14 280	235	83	19 505	856	87	57 072	615	83	51 045	4	83	332	142 234			
Missions complémentaires																			
F	40	85	3 400	59	83	4 897	157	87	13 859	154	83	12 782	2	83	166	34 004			
Th	35	85	2 975	47	83	3 901	131	87	11 367	50	83	4 150	2	83	166	22 589			
Hand	17	85	1 445	24	83	1 992	66	87	5 742	57	83	4 731	2	83	166	14 078			
LE	33	85	2 805	47	83	3 901	133	87	11 571	50	83	4 150	2	83	166	22 593			
ENV	17	85	1 445	23	83	1 900	64	87	5 568	50	83	4 150	2	83	166	13 238			
HYS	26	85	2 210	35	83	2 905	105	87	9 133	50	83	4 150	2	83	166	18 568			
	168	85	14 280	235	83	19 505	856	87	57 072	411	83	34 113	12	83	998	125 966			
Mission complémentaire : travaux de déconstruction (Avenant n°1)																48	100	4 800	
Mission complémentaire : Vérification Initiale des Installations électriques (avenant n°2)																			
Hôtel de la CUB - TOUR de l'Hôtel																	prestation ponctuelle	8 888	
Hôtel de la CUB - Partie SOCLE																	prestation ponctuelle	8 798	

Phases par mission - Total HT	28 560	39 010	114 144	85 158	1 325	268 200	289 688.00
T.V.A. 10.6%						52 567.20	56 778.48
Montant TTC						320 787.20	346 464.48

Cas des délais de travaux supérieur à 60 mois
 Prix HT pour une réunion supplémentaire : 170 €/HT

